

**EN BREF****Le Concours général agricole**

Les inscriptions du concours des produits sont ouvertes !

Chaque année le Concours met en compétition les meilleurs produits des régions françaises.

La Chambre régionale d'agriculture, partenaire de cet événement national, vous invite à vous inscrire pour l'édition 2020.

Participer au concours, pourquoi ?

L'obtention d'une médaille au Concours général agricole permet :

- D'augmenter ses ventes : on constate que face à deux produits comparables, le consommateur préfère généralement le produit médaillé.
- De faire connaître son produit aux distributeurs professionnels.
- De valoriser le savoir-faire de l'entreprise, la qualité du travail des salariés et de motiver le personnel de l'entreprise.

Où s'inscrire ?

Les inscriptions se font en ligne, sur le site www.concours-general-agricole.fr

Concours des produits :

Les clotures d'inscriptions s'échelonnent du 20 octobre 2019 au 5 janvier 2020 suivant les catégories de produits. Pensez à vérifier sur internet sur le planning des inscriptions !

Différentes catégories de produits sont en compétition : produits laitiers, charcuterie, produits oléicoles, bières, volailles... De quoi valoriser les meilleurs produits de notre région !

Concours des vins :

Les inscriptions seront ouvertes à compter de début novembre.

Pour tout renseignement : 01 76 77 11 51 ou produits@concours-general-agricole.fr

Des nouvelles de la station vitivinicole de Tresserre

En ce début du mois de novembre les dernières grappes de raisins sont en cours de rejoindre la cave.

Cette année, les récoltes des cépages tolérants aux maladies cryptogamiques et ceux résistants à la sécheresse ont été étalées dans le temps. Si bien que les derniers coups de sécateurs ont eu lieu le 8 octobre.

Les vins sont en cours de vinification et laissent présager un millésime très aromatique.

La dégustation est attendue avec impatience afin de dévoiler le résultat de nos suivis expérimentaux.

ADELFA 66 : campagne de protection grêle 2019 positive !

Le réseau de postes "grêle" de l'ADELFA 66 a fonctionné durant toute la campagne 2019 à partir du 1^{er} avril. 43 postes sont répartis sur le territoire et le réseau couvre la zone agricole de plaine et de coteaux.

L'ANNÉE a été orageuse puisque 21 déclenchements ont été nécessaires (22 en 2018, 13 seulement en 2017). Il y a eu très peu de chutes de grêle cette année mais plusieurs situations potentiellement dangereuses qui ont donc conduit au fonctionnement du réseau départemental.

Une bonne couverture

La méthode employée est celle des générateurs au sol d'iode d'argent. Les postes fonctionnent en période de risque d'orages grêligènes. Ils diffusent dans l'atmosphère des millions de noyaux d'iode d'argent qui provoquent artificiellement la formation de petits grêlons qui tombent soit sous forme liquide, soit de taille plus réduite au sol.



Poste générateur au sol d'iode d'argent. (photo ANELFA)

Le dispositif a donc pour objectif de réduire les impacts d'une chute de grêle sur les cultures et les biens.

C'est un dispositif collectif qui couvre un très large secteur. Les postes doivent absolument fonctionner en même temps et leur déclenchement est coordonné par l'ADELFA 66 à partir des informations transmises par l'ANELFA et le bureau d'étude Kéraunos. C'est ce qui fait la force et l'efficacité de ce dispositif.

Les postes sont tenus par des agriculteurs, bénévolement, ou par des employés communaux ou de coopératives. Des permanences permettent d'assurer un fonctionnement continu du premier avril au 15 octobre. Il n'y



a aucun effet négatif sur l'environnement.

Une méthode et un dispositif efficaces

Le conseil d'administration de l'ADELFA 66 suit les avancées scientifiques qui concernent la protection contre la grêle. Les autres systèmes ont été étudiés (canons à onde de choc, filets, ensemencement par charges et ballons...). Lors de l'assemblée générale de mars 2019 les méthodes de prévisions ont été largement détaillées par l'ANELFA.

Le dispositif ADELFA 66 est à ce jour le plus efficace et ne nécessite pas d'être complété par des installations individuelles coûteuses. L'effet collectif est essentiel, c'est ce qui fait sa force avec plus de 100 bénévoles répartis sur le département.

Concernant les autres solutions présentes dans la nature.

- Les canons à ondes ont pour but de limiter la taille des grêlons en les empêchant de se former dans les nuages. Couplés avec un radar signalant un nuage grêligène ils sont déclenchés en cas d'orage. L'installation est lourde (bâtiment) installée sur le site de l'exploitation. Les nuisances sonores sont très élevées (détonations toutes les 10 secondes avant et pendant l'orage générées par explosion d'acétylène qui déclenche le bruit). Le coût élevé et l'efficacité contestée n'engage pas l'ADELFA à travailler ce système. Il n'y a aucun canon à notre connaissance dans les P.-O.

- L'ensemencement des nuages grêligènes à l'aide de ballons emportant des charges d'iode ou de sel est pratiquée dans certains départements. Plusieurs agriculteurs ont eu des in-

formations sur ce système qui revendique le même principe que le système ADELFA. Individuellement ce système présente peu d'intérêt, les nuages ne s'arrêtent pas aux limites d'une exploitation. Collectivement, au-delà du coût qui est très élevé, on peut s'interroger sur le fait que les encensements sont très rapprochés de l'orage. Le dispositif ADELFA déclenche, lui, la protection quatre heures avant et non pas lorsque l'orage est à proximité car il est alors trop tard pour influencer les processus de grossissement des grêlons.

Sur un département, la coexistence de deux réseaux collectifs est totalement inutile. L'un ne renforce pas l'autre et aucune étude ne vient étayer cette supposée synergie avec le dispositif par générateur qui, lui, est évalué par des scientifiques. Pour l'ADELFA 66 le dispositif de générateurs au sol est de loin le plus efficace et le coût à l'ha est très faible (5,5 € par hectare et par an de fonctionnement) grâce à l'action de l'ADELFA (association sans aucun but lucratif ni intérêt financier) et l'engagement à ses côtés du département, des collectivités, assureurs et agriculteurs.

Compléter encore un peu le dispositif de générateurs au sol, animer et accompagner les bénévoles et affiner les prévisions sans augmenter les risques, voilà bien l'enjeu pour l'ADELFA 66 !

Alain Halma

Directeur général adjoint

Chef du service Territoires-Eau-Environnement

04 68 35 74 03 - 06 07 89 71 92

a.halma@pyrenees-orientales.chambagri.fr